



Conforme au Code Sportif International FIA

Les articles non repris dans ce règlement sont conformes à la réglementation générale ACA (Automobil Club d'Andorra)

Art.1 Organisation

L'Automobil Club d'Andorra organise un jumelage de la Montagne dénommé :
TROPHÉE des PYRÉNÉES

Avec la collaboration de : l'ASA Corbières, l'ASAC 66 et CALMONT Sport et Mécanique.

Art.2 Comité d'organisation

Président : Marot Denis (ACA)

Membres : Costes Alain, Argence Alexandre, Dessens Alain, Sasplugas Antoni, Besoli Josep,
Fourquet Benoit, Louis Serge, Devrière Jean-Luc, Ferre Laurent.

Commissaire Technique délégué pour le Trophée : Jean-Michel OTTAVI

Art.3 Concurrents et pilotes

Le Trophée des Pyrénées est ouvert aux pilotes titulaires d'une licence ACA ou FFSA (en cours de validité) nationale, ou régionale + TP extension à la journée pour les épreuves de 2nde division FFSA.

Le Comité d'Organisation se réserve le droit de refuser l'inscription d'un pilote, d'un concurrent (Art. 3.14 du Code Sportif International).

Art.4 Engagements

Tous les pilotes de l'ACA et FFSA qui désirent marquer des points et accéder aux prix finals devront adresser une demande d'inscription, figurant sur le bulletin d'engagement de chaque épreuve.

La demande ne pourra pas être reçue sans l'acceptation du présent règlement.

Art.5 Epreuves du Trophée des Pyrénées 2018

C/C de QUILLAN (2 ^{ème} division)	19/20 Mai
C/C ARINSAL (Andorra) (2 ^{ème} division)	09/10 Juin
C/C de CALMONT (régionale)	16/17 Juin
C /C de FONT ROMEU (régionale)	04/05 Août

Art.6 Classement du Trophée et des pilotes

La participation à toutes les épreuves comptant pour ce Trophée n'est pas obligatoire pour marquer des points.

A l'issue de chaque course sera établi un Classement du Trophée avec les points obtenus par les pilotes.

Les points seront comptabilisés comme suit :

- Classement par Classe :

1^{er} 20 pts / 2^{ème} 19 pts / 3^{ème} 18 pts / 4^{ème} 17 pts / 5^{ème} 16 pts / 6^{ème} 15 pts / 7^{ème} 14 pts / 8^{ème} 13 pts / 9^{ème} 12 pts / 10^{ème} 11pts.

- Classement General du Trophée de chaque epreuve.

1^{er} 10 pts / 2^{ème} 9 pts / 3^{ème} 8 pts / 4^{ème} 7 pts / 5^{ème} 6 pts / 6^{ème} 5 pts / 7^{ème} 4 pts / 8^{ème} 3 pts / 9^{ème} 2 pts / 10^{ème} 1pts.

Le suivi du classement sera tenu par l'Automobil Club d'Andorra.

Les points seront consultables dans les sites web de chaque Organisateur.





Art.7 Prix

Ont droit aux prix finals les pilotes inscrits qui auront participé aux 4 épreuves et qui auront obtenu le plus grand nombre de points toutes classes confondues sur les 4 épreuves.
Les éventuels ex aequo seront départagés par la qualité des résultats.

Les prix finaux :

1 ^{er} Prix	Engagement gratuit C/C d'ARINSAL + FONT ROMEU 2019
2 ^{ème} Prix	Engagement gratuit C/C QUILLAN 2019
3 ^{ème} Prix	Engagement gratuit C/C CALMONT 2019

Les prix finaux par pilote sont nominatifs, non cessible, valable uniquement pour la saison 2019 et ne peuvent être monétisés.

Art.8 Remise des prix

La remise des prix du Trophee des Pyrenees se fera lors de la C/C FONT ROMEU
La présence, en personne, des pilotes vainqueurs, est obligatoire.

Art.9 Application et interprétation des règlements

1. Conforme aux Prescriptions Générales FIA, et ACA 2018.
2. Seuls les textes français du présent règlement particulier feront foi.
3. En cas de litige juridique, le tribunal d'Andorre sera seul compétent pour toute contestation devant les tribunaux et le droit Andorran sera seul applicable.

Art.10 Réclamations – Appels

1. Réclamations : Conforme aux Prescriptions Générales ACA
2. Appels : Conforme aux Prescriptions Générales ACA
Les appels seront jugés par le comité d'organisation.

